

DECISION DU PRESIDENT N° D2020-36

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 approuvant au 1^{er} juillet 2019 le règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique ou d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 portant délégation au Président pour attribuer les aides dans le cadre du règlement précité,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu l'arrêté du président n°2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les dix-huit nouveaux dossiers reçus et instruits,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
Maxime RIDOUX	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un Vélo à Assistance Electrique	500 €
Mathias LE MASNE DE CHERMONT	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	Destruction d'un ancien deux-roues thermique et remplacement par un deux-roues électrique	900 €
Richard MAGNIEN	75009	PARIS	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un Vélo à Assistance Electrique	500 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
Marie TRELLU-KANE	75020	PARIS	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un Vélo à Assistance Electrique	500 €
TOTAL				2 400 €

Article 2 : de refuser les dossiers suivants :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
Nathalie VANLOCKE	92320	CHÂTILLON	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Bouna NDAO	95390	SAINT-PRIX	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Lieu de résidence en dehors du territoire de la Métropole
Camille BOUTEILLE	92240	MALAKOFF	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Marion PERICAUD	94000	CRETEIL	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
André GUY	92240	MALAKOFF	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Véhicule à détruire trop récent
Guy DECKER	94800	VILLEJUIF	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Miao Hua TAI	94400	VITRY-SUR-SEINE	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Baptiste THOMASSIN	94800	VILLEJUIF	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Hind RABAI	75015	PARIS	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Sakina ZOUAOU	75013	PARIS	Non précisé – absence de bon de commande ou de facture	Dossier incomplet
Thierry RODRIGUEZ ROMANI	75020	PARIS	Acquisition d'un deux-roues électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Christelle PORCHERON	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
Stéphane VULLIEZ	92190	MEUDON	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
Olivier GUYOMARD	93100	MONTREUIL	Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire

Article 3 : La dépense sera imputée au budget 2020, chapitre 204,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Fait à Paris, le**23 NOV**.....**2020**

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services

Paul MOURIER

